

La prévention routière dès le plus jeune âge

24 novembre 2016



La classe lauréate avec Hélène Iékawé, membre du gouvernement en charge de l'enseignement, entourée de l'équipe pédagogique et de Clémentine Tavant, conseillère pédagogique à la Denc (à droite).

Hélène Iékawé a récompensé les benjamins des lauréats du concours scolaire « La route et moi » le mercredi 23 novembre. Lancée par la direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (Denc), cette opération s'inscrit dans l'éducation à la sécurité routière, une priorité du gouvernement.

« Promenons-nous dans la rue... Feu rouge, voitures, arrêtez-vous ! Feu vert, voitures, avancez ! Feu orange, voitures, ralentissez pour vous arrêter ! ». Cette comptine a été inventée par la section des petits A du groupe scolaire Boyer-Carlier. Leur affiche sur le thème des couleurs de la signalisation routière a remporté les suffrages du jury. Parce qu'il n'y a pas d'âge pour parler de prévention routière, le concours « La route et moi » est ouvert à l'ensemble des établissements scolaires du territoire du premier degré, de la maternelle au CM2. Pour cette deuxième édition, vingt-six productions au total dans les deux catégories, affiche et numérique, ont été retournées au service pédagogique de la Denc contre six l'année dernière.

« L'éducation à la sécurité routière fait partie des programmes, c'est essentiel, au regard du nombre important de victimes de la route chaque année en Nouvelle-Calédonie. Il est important que cet apprentissage commence à l'école dès les plus petites classes. Je souhaite d'ailleurs remercier les enseignants qui ont participé à ce concours organisé par la direction de l'Enseignement », a souligné Hélène Iékawé.



Les classes participantes ont reçu un diplôme.

Des actions concrètes

À l'école maternelle Marguerite-Carlier, l'équipe pédagogique est très impliquée dans les enjeux de la sécurité routière. « *Pour préparer leurs productions, les élèves ont commenté des images, regardé des films. À cet âge-là, il faut aussi vivre la situation* », explique la directrice de l'établissement Fabienne Blanc. Guidée par leur maîtresse, la classe lauréate a effectué un parcours dans le quartier afin d'appréhender les bons comportements du piéton, mais aussi du conducteur. Les enfants ont bien retenu les règles, et n'hésitent pas à les rappeler à leurs parents ! « *Il s'agit d'éveiller les consciences aux dangers de la route chez les plus jeunes. Cette démarche entre également dans les directives du projet éducatif et du parcours civique qui doit être mis en place de la maternelle au lycée* », a rappelé la membre du gouvernement en charge de l'enseignement. Ce type de concours vient justement valoriser les actions concrètes des enseignants et de leurs élèves.



L'affiche lauréate de la section des petits A du groupe scolaire Boyer-Carlier.

Les classes lauréates

Dans la catégorie « affiche » :

- Cycle 1 : la section des petits A du groupe scolaire Boyer-Carlier (Nouméa)
- Cycle 2 : le CE1 A de l'école Léonie-Avril (Pouembout) Dans la catégorie « numérique » :
- Cycle 1 : *ex aequo* la section des moyens A et la section des grands A de l'école Léonie-Avril (Pouembout)
- Cycle 2 : le CE1 B de l'école Léonie-Avril (Pouembout)
- Cycle 3 : le CE2 A du groupe scolaire de Yahoué (Mont-Dore)

Les différentes productions sont en ligne sur le site Internet de la [DENC](#).